

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2015

MESURES DE SURVEILLANCE DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES INTERNATIONALES - (N° 3066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Adam

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 30, substituer au mot :

« à »

les mots :

« au VII de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.